

Mandelieu-La Napoule,
Le 7 décembre 2020

CABINET DU MAIRE

Madame Emmanuelle WARGON
Ministre chargée du Logement
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Carence SRU
REF : SL/DK/ef.2020.01.

Madame la Ministre,

Sur proposition du Préfet des Alpes-Maritimes et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) prévoyait dans son rapport initial du 2 décembre 2020, l'exonération totale de la commune de Mandelieu-La Napoule de la carence SRU.

L'extrait du courrier adressé au Préfet de Région par le Préfet des Alpes-Maritimes motivait cette décision en raison de l'impact majeur des terribles inondations de 2015 et de 2019, d'une nouvelle stratégie territoriale ambitieuse déployée par la ville pour une meilleure résilience face aux risques et d'une dynamique de production de logements réaliste.

Vous trouverez copie de ce document en pièce jointe même si vous en aviez déjà connaissance ainsi que me l'ont confirmé vos conseillers.

C'est avec consternation et révolte que j'ai découvert le nouveau rapport de la CRHH rédigé selon vos instructions directes rétablissant la carence pour la ville de Mandelieu-La Napoule, en contradiction totale avec l'avis des services décentralisés de l'Etat présents sur le terrain. Ces derniers vous alertent pourtant officiellement des dangers imminents que présente notre territoire.

Suite à mon précédent courrier, votre cabinet m'a confirmé lors d'une visioconférence, le 3 décembre dernier, que cette décision était définitive et sans appel. Je note avec attention, qu'en dépit des faits et de vos déclarations publiques de ce jour, votre cabinet nie pourtant officiellement toute intervention.

Cette position méprisante et irresponsable de l'Etat central est à contre-sens des propos tenus, il y a seulement 2 mois par le Président de la République lors de sa visite dans les vallées du haut pays niçois, elles-mêmes dévastées par des crues sans précédent. Ce déluge se situe seulement à 25 kilomètres de notre ville et nous étions alors également en vigilance rouge inondations.

Force est de constater que vous persistez à ne rien apprendre des événements et des drames. Vous leur préférez une vision dogmatique fondée uniquement sur les chiffres issus de la réglementation nationale qui ignorent la sécurité de la population ainsi que l'exposition aux risques naturels et les contraintes foncières d'un territoire.

Je vous le dis sans détour, cette posture est « criminelle ». Pour atteindre vos objectifs idéologiques, votre conseillère m'a de surcroît recommandé la possibilité de construire en zone inondable. La question de la sururbanisation de la Côte d'Azur si présente lors des cataclysmes naturels est vite oubliée lorsqu'il s'agit de communication politicienne, quitte à mettre en danger la vie des habitants, leurs biens et leurs habitations !

Je conteste et condamne formellement la faisabilité des objectifs assignés (705 logements pour la période 2017-2019, 1131 logements pour la période 2020-2022). Ils sont totalement irréalistes, inaccessibles et incompatibles avec la réalité foncière et urbanistique de ma commune. L'Etat qui disposait du droit de préemption et de la délivrance des autorisations d'urbanisme depuis des années, n'a pas lui-même réussi à en produire un seul en lieu et place de la ville.

Ma commune est victime d'une erreur manifeste d'appréciation, pour ne pas dire d'une faute grave, qui n'aura pour effet que de prélever de notre budget des millions d'euros qui seront soustraits de notre effort d'équipement et de protection du territoire.

Vous ne pouvez nier la situation compte tenu de votre niveau d'information actuel. Aussi, je vous demande de revenir sur cette posture inacceptable en minorant l'objectif de production de logements sociaux et en exonérant ma commune de toute amende financière.

Je ne manquerai pas de vous tenir pour responsable des conséquences pour mon territoire et ma population résultant de cette décision irrationnelle et dogmatique.

J'adresse copie de la présente au Président de la République et au Premier Ministre pour savoir, 8 semaines seulement après la catastrophe naturelle de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, si « bâtir autrement » signifie pour eux « continuer comme avant ».

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations républicaines.

*La situation est grave, urgente
et inacceptable!
Cordialement*

Sébastien LEROY
Maire de Mandelieu-La Napoule
1^{er} Vice-Président de l'Agglomération
Cannes Lérins



*Pièce-jointe :
Courrier du Préfet des Alpes-Maritimes*

*Copies à :
Monsieur Le Président de la République
Monsieur Le Premier Ministre
Monsieur Le Préfet de Région
Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes
Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Grasse*